

Rapport CA & CÉ — 20 mars 2020

À la communauté étudiante uqamienne,

Voici le rapport conjoint des rencontres extraordinaires de la Commission des études (CÉ) et le Conseil d'administration de l'UQAM (CA) des 19 et 20 mars derniers. Ces instances académiques et administratives se sont réunies pour mettre en place des mesures spéciales pour la poursuite de la session d'hiver 2020 en cette période de crise du Coronavirus et devant le [décret gouvernemental 177-2020](#).

En préparation à ces rencontres, la table des associations étudiantes facultaires et les différents syndicats de l'UQAM (Inter-Inter) s'est réunie et a convenu d'une position commune à défendre lors de ces rencontres. Vous pouvez trouver la position [ICI](#).

Il nous a été impossible de rendre disponible en ligne la proposition présentée par la Direction ni d'en faire une analyse approfondie puisque la remise des documents s'est faite au début de ces rencontres. De plus, notre position commune n'a pas été reçue. Cela dit, certains amendements (modifications) ont été apportés par les délégué.es à la Commission des études à la lumière des revendications formulées par l'Inter-Inter et la majorité ont été adoptés. Ceux qui ne l'ont pas été concernent le maintien de la négociation des ententes d'évaluation (voir explication plus bas), du maintien de l'évaluation des enseignant.es et de la conversion des dates de remise formelles pour des dates indicatives, une proposition qui était pourtant faite dans une perspective d'inclusivité et de flexibilité.

Les [résolutions](#) qui ont été adoptées par la CÉ et le CA précisent les mesures suivantes pour la poursuite des cours :

Cours et évaluations

Conformément à l'énoncé « les établissements d'enseignement doivent suspendre leurs services éducatifs et d'enseignement » stipulé dans le [décret 177-2020](#), il a été mis au clair que les évaluations étaient impossibles jusqu'au 27 mars prochain, tant pour les cours en ligne qu'en présentiel. De plus, les cours qui n'étaient pas en ligne avant le 14 mars et qui ont été donnés en ligne entre le 14 et le 27 mars ne sont pas matière à examen. Les enseignant.es devront donner ces cours à nouveau pour que leurs contenus soient matière à évaluation.

Les cours seront poursuivis avec les modèles A et B expliqués ci-dessous. Afin que tou.tes puissent avoir accès aux cours, au moment qu'ielles jugeront opportun, les cours qui seront donnés en ligne doivent être disponibles pour visionnement en différé (dans Moodle ou par Courriel par exemple).

Il est à noter que pour nous aider à poursuivre cette session, « le Carrefour technopédagogique, en collaboration avec le Centre de formation en soutien à l'académique, offrira à la communauté le soutien nécessaire à la mise en ligne des ressources. De même, les étudiantes, étudiants seront soutenus à distance par les équipes des laboratoires informatiques. »

Modèle A

Dans ce modèle, les cours donnés en présentiels se donneront dorénavant en ligne. Comme mentionné ci-haut, les cours seront disponibles pour visionnement en différé.

Modèle B

Dans ce modèle, l'enseignant.e est invité.e à proposer des activités alternatives pour atteindre les objectifs du cours et évaluer les étudiant.es. La Commission des études précise : « Ces formules pédagogiques alternatives se doivent d'être inclusives et tenir compte des limites tant matérielles qu'humaines, notamment psychologiques, des étudiantes, étudiants. Ces formules ne peuvent constituer des charges de travail et mentales supplémentaires pour le personnel enseignant qui doit les mettre en place. »

Entente d'évaluation (autant pour le modèle A que le modèle B)

L'entente d'évaluation étant désormais suspendue, l'enseignant.e peut décider de façon unilatérale de modifier l'entente d'évaluation, sans consulter les étudiant.es. Cependant, elles devront : « Dans la mesure du possible respecter les ententes d'évaluation en vigueur » et être diffusées aux étudiant.es avant le 27 mars prochain. De plus, si des modifications doivent être apportées, elles devront l'être dans un esprit d'assouplissement et d'ouverture aux situations vécues par les étudiant.es (conditions matérielles, humaines, psychologiques, etc.).

Cas d'exception et inclusivité

Si vous avez des besoins (enjeux matériels, situation de handicap, enfants à la maison, anxiété, tout autre problème en lien avec la poursuite de cette session en temps de pandémie) ou si n'êtes pas en mesure de poursuivre un cours en ce moment, parlez-en dès à votre enseignant.e pour trouver un terrain d'entente. Dans le cas où vous voudriez finir votre cours après le trimestre d'hiver 2020, le délai pour changer un incomplet (I) en note sera prolongé au début de la session d'automne 2020. Vous devriez en parler avec votre enseignant.e le plus tôt possible si c'est le cas. Il est aussi possible d'annuler son cours sans mention d'échec.

Évaluation des enseignant.es

Malgré les interventions de plusieurs délégué.es demandant à conserver les évaluations des enseignant.es, pratique qui se fait déjà en ligne, ces évaluations ont été suspendues pour la présente session.

Nos recours

Dans le cas où des enseignant.e-s feraient des changements majeurs dans les évaluations, ne respecteraient pas la consigne d'offrir « des formules pédagogiques alternatives [devant] être inclusives et tenir compte des limites tant matérielles qu'humaines des étudiantes, étudiants », refuseraient de considérer les notes acquises jusqu'au 13 mars ou pour tout autre problème, nous vous suggérons de contacter :

- la direction du département par lequel est commandé le cours ;
- Muriel Binette, ombudswoman de l'UQAM (ombudsman@uqam.ca) ou ;
- votre association étudiante.

Enfin, une nouvelle rencontre du CA se tiendra le 24 mars prochain et la question des mesures spéciales en cette période de COVID-19 est encore à l'ordre du jour. Stéphanie et Maxine y apporteront la question du remboursement de la session pour les personnes qui optent pour l'annulation de leurs cours sans mention d'échec. Elles aborderont également des réflexions par rapport à des modèles adoptés dans d'autres universités, à savoir si l'UQAM pourrait s'en inspirer pour apporter des transformations plus inclusives et plus conciliantes en cette période de pandémie au modèle adopté en ce vendredi 20 mars.

Pour toutes autres revendications pour ce dossier ou pour toutes questions, commentaires ou revendications, merci d'écrire à votre association étudiante ou à vos délégués.es.

Solidairement,

Stéphanie et Maxine, déléguées au CA

Charles-Antoine Goulet, délégué à la CÉ pour la Faculté des sciences de l'éducation

Alexandra Vaillant, déléguée à la CÉ pour la Faculté des sciences humaines

Nancy Wallace, déléguée à la CÉ pour la Faculté des sciences

Valérie Paquet, déléguée à la CÉ pour la Faculté de communication

Sébastien Côté, délégué à la CÉ pour l'École des sciences de la gestion

Benoît Allard, délégué à la CÉ pour la Faculté de science politique et droit